



# La cotation Banque de France

## Table de correspondance (Mapping)

**Approche standard : correspondance entre les cotations de la Banque de France et les échelons de qualité de crédit du Règlement (UE) 2016/1800 définissant des normes techniques d'exécution pour le classement des évaluations de crédit effectuées par les organismes externes d'évaluation du crédit.**

La présente table de correspondance est applicable aux seules entreprises cotées à partir d'une documentation comptable. Les entreprises avec une cote de crédit X0 sont pondérées à 100 %.

Expositions long terme		
Échelon de qualité de crédit	Cotation Banque de France	Catégorie de pondération (article 17a)
1	3++	20 %
2	3+ à 3	50 %
3	4+	100 %
4	4 à 5+	100 %
5	5 à 6	150 %
6	8 à 9	150 %